

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Louis PETIT, Maire.

**Présents** : M. Jean-Louis PETIT, M. Gérard BERLAND, Mme Lourdès DA COSTA, M. Eric MARECHAL, M. Hervé BERNIGAUD, Mme Marie-Agnès CHAUVOT, Mme Catherine TILLIER, Mme Delphine GODARD, Mme Florence BERLAND, Mme Marie-Christine DURY, , M. Frédéric PRIEST, M. Yves GATEAUD.

**Excusés** : M. Christian DAUVERGNE, M. Jérémy DOUHARD, M. Patrice TARLET.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Agnès CHAUVOT

-----

Approbation du compte rendu de la réunion du 28/01/2022

### Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2021

007 /2022

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gérard BERLAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Jean-Louis PETIT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	4 001.09 €			3 884.94 €	4 001.09 €	3 884.94 €
Opérations de l'exercice	23 993.36 €	18 375.87 €	20 433.07 €	22 719.63 €	44 426.43 €	41 095.50 €
TOTAUX	27 994.45 €	18 375.87 €	20 433.07 €	26 604.57 €	48 427.52 €	44 980.44 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>9 618.58 €</b>			<b>6 171.50 €</b>	<b>3 447.08 €</b>	

2°) - Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Approbation Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2021

008/2022

Après avoir pris connaissance des résultats apparaissant au Compte de Gestion **Assainissement** de Madame Françoise LOPEZ Comptable du SGC CHAROLAIS- BRIONNAIS de Charolles, correspondant aux résultats du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion.

### Compte Administratif COMMUNE 2021

009/2022

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M Gérard BERLAND délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Jean-Louis PETIT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	<b>53 949.17 €</b>			<b>125 979.07 €</b>	53 949.17 €	125 979.07 €
Opérations de l'exercice	173 939.06 €	129 197.42 €	412 193.09 €	509 872.39 €	586 132.15 €	639 069.81 €
TOTAUX	227 888.23 €	129 197.42 €	412 193.09 €	635 854.46 €	640 081.32 €	765 048.88 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>96 690.81 €</b>			<b>223 658.37 €</b>		<b>124 967.56 €</b>

2°) - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Approbation Compte de Gestion COMMUNE 2021**

**010/2022**

Après avoir pris connaissance des résultats apparaissant au Compte de Gestion **Commune** de Madame Françoise LOPEZ Comptable du SGC CHAROLAIS - BRIONNAIS de Charolles, correspondant aux résultats du Compte Administratif,  
Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion.

### **Subventions 2022**

**011/2022**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des nombreuses demandes de subvention, sur proposition du Maire, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2022 :

*(M. Gérard BERLAND, Président Comité de La Salle St Jean, M. Eric MARECHAL, Président de Vendennesse Boxe, quittent la séance pour le vote de leur subvention respective)*

ADMR Charolles	400 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Charolles	200 €
Papillons blancs Paray-le-Monial	50 €
Comité lutte contre le cancer	50 €
ADIL S & L	50 €
ARPAGH Charolles	110 €
Vendennesse Passions	200 €
Souvenir Français Charolles	100 €
Lycée Agricole Ressins NANDAX	40 €
Service remplacement agriculture	120 €
Radio Cactus	80 €
Croix Rouge Française	80 €
Restaurants du Cœur	50 €
Gym détente Viry Vendennesse	200 €
ASV Foot Vendennesse	500 €
Comité Salle St Jean Vendennesse	250 €

Ptits Papiers st Aubin en Charolais	50 €
Lycée J WITTMER Charolles foyer socio-éducatif	130 €
DOJO Club judo Charolles	100 €
Association Sauvegarde des Fours à Chaux	800 €
Comité des Fêtes Vendéenne	300 €
Restaurant scolaire Vendéenne	10 500 €
Garderie Copain Copine Vendéenne	9000 €
Le Pré d'Union Vendéenne	1000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022 article 6574.

**Vote du taux des taxes**

**012/202**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RECONDUIT les taux de 2021 à appliquer en 2022 comme suit**

- **Taxe Foncière Bâti** : ..... **24,08 %**  
*(Taux départemental 20.08 % + taux communal 4 %)*

- **Taxe Foncière Non Bâti** : ..... **24,95 %**

**Acquisition maison et parcelles appartenant à M. et Mme Paul et Jeanine BRETON 013/2022**

Lors de la réunion de commission des finances en présence des adjoints, de diverses réunions de Conseil Municipal, et après estimations faites par les propriétaires, il est décidé, sur proposition du maire, de faire une proposition financière pour l'achat de l'ancienne maison attenante à l'ancienne menuiserie Breton à 35 000 € (en prévision de création de logements).

Cette proposition ayant été acceptée par M. et Mme Paul et Jeanine BRETON, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ce bien.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** d'acquérir une ancienne maison attenante à l'atelier de menuiserie BRETON cadastrée H 427 avec 57 ca de sol, H 428 avec 38 ca de sol, sise au 35 Place Claude-Marie DUCERF « Le Bourg » Vendéenne-lès-Charolles, une parcelle cadastrée H 526 avec 1a 24 ca de sol et une parcelle H 700 avec 1a 37 ca de sol appartenant à M. et Mme Paul et Jeanine BRETON, domiciliés à Vendéenne-lès-Charolles, au prix de **35 000 €** (trente-cinq mille euros).

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié

- **DIT** que ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2022 au compte 21318.

**Versement acompte subvention Restaurant Scolaire et Garderie Copain Copine 014/2022**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les deux associations Restaurant Scolaire et Garderie Copain Copine lui ont fait part de leurs difficultés financières. Ces associations ne peuvent plus faire de manifestations depuis l'épidémie de covid-19 et l'année 2021 a été compliquée ; elles demandent donc un acompte de leur subvention respective au plus vite.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **Autorise M. le Maire** à verser un tiers de la subvention allouée en 2022 avant le vote du budget 2022 à chacune des deux associations Restaurant Scolaire et Garderie Copain Copine.

- **Autorise M. le Maire** à verser la subvention votée en 2022 (voir délibération 011/2022) en 3 acomptes égaux pour chaque association, à savoir :

Restaurant scolaire 3 fois 3500 € et Garderie Copain Copine 3 fois 3000 €

- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022 article 6574.

**Financement acquisition immeubles BRETON – Emprunt BP BFC 015/2022**

Afin de financer l'achat de l'ensemble des immeubles BRETON et après avoir pris connaissance des conditions proposées par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE :**

1°) **de contracter un emprunt de 150 000 €** (*cent cinquante mille euros*) aux conditions suivantes :

- **Durée** : 20 ans
- **Taux fixe non révisable** de 0,82 %
- **Frais de dossier** : 150 €
- **Echéance annuelle constante** (1<sup>ère</sup> échéance 02/03/2023)

2°) **M. Jean Louis PETIT, Maire, est autorisé à signer** le contrat de prêt et tous les documents s'y rapportant.